

Bulletins distribués: 80; rentrés: 72; blancs: 11; nul: 0; valables: 61; majorité absolue: 31.

Est élu pour le reste de la législature en cours, M. *Laurent Thévoz*, à Fribourg, par 54 voix. Il y a 7 voix éparses.

### Réélection de trois membres du Conseil d'administration de la Banque cantonale de Fribourg

Bulletins distribués: 90; rentrés: 90; blanc: 0; nul: 0; valables: 90; majorité absolue: 46.

Sont réélus pour une nouvelle période de 4 ans à partir du 1<sup>er</sup> juin 2008, M. *Jean-Louis Romanens*, à Sorens, par 73 voix; M. *Markus Ith*, à Morat par 68 voix; M<sup>me</sup> *Solange Berset*, à Belfaux par 67 voix.

### Mandat MA 4009.08 Michel Losey, Eric Collomb, Louis Duc, Valérie Piller, Albert Bachmann, Dominique Corminbœuf, Michel Zadory, Charly Hänni, Elian Collaud et Alex Glardon (gens du voyage)

#### Dépôt

**Le Président.** M<sup>me</sup> Engheben m'informe que nous sommes saisis d'un mandat urgent sur les gens du voyage.

Le texte de ce mandat est le suivant:

«La situation du stationnement sauvage des gens du voyage dans notre canton est devenue intolérable. Le Conseil d'Etat doit s'engager avec conviction pour créer deux aires d'accueil pour les gens du voyage. Les coûts d'investissement devront être supportés par l'Etat tandis que les coûts de fonctionnement seront couverts par les taxes prélevées sur les utilisateurs futurs de ces aires d'accueil.

Actuellement, nous constatons que les autorités politiques engagées dans le processus de consultation se renvoient mutuellement la balle. Le Conseil d'Etat dit intervenir à titre subsidiaire et mentionne que la création d'une telle aire d'accueil relève du domaine de l'aménagement du territoire, lequel dépend de la compétence du conseil communal. De leur côté, les communes concernées ne sont pas très enclines à accepter une aire d'accueil sur leur territoire. Puisqu'aucune des deux parties ne parvient à mettre en œuvre des solutions concrètes, nous prions le Gouvernement fribourgeois d'assumer la responsabilité politique de ce dossier.

Par conséquent, nous exigeons du Conseil d'Etat de reprendre prioritairement les pourparlers avec les communes concernées et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour aboutir à une solution durable. Nous attendons des résultats concrets, entre autres la mise à l'enquête d'aires d'accueil d'ici à décembre 2008. Nous demandons que le Grand Conseil se prononce sur l'urgence de ce mandat durant la session du mois de mai.»

Ce mandat urgent sera traité demain matin.

### Motion M1030.07 Charly Haenni/Markus Ith (loi sur le personnel)<sup>1</sup>

et

### Motion M1035 Martin Tschopp/Hugo Raemy (introduction d'un congé de paternité de 10 jours pour le personnel de l'Etat)<sup>2</sup>

#### Prise en considération

**Haenni Charly (PLR/FDP, BR).** Nous sommes ravis de constater que le Conseil d'Etat est sensible aux arguments que nous développons et se dit disposé à entrer en matière sur l'augmentation d'un congé paternité de cinq jours en ce qui concerne notre motion.

Notre démarche vise à concilier toujours mieux, les activités professionnelles et la vie familiale.

Selon une récente enquête, les hommes prennent une part toujours plus importante dans l'organisation et la vie du couple. C'est donc bientôt la fin des machos, assis dans un fauteuil, ronchonnant parce que madame passe l'aspirateur et c'est tant mieux!

Cette évolution positive doit nous inciter à donner des signes positifs.

J'ai entendu de nombreuses critiques lors du dépôt de cette motion, notamment émanant des PME, j'ose affirmer qu'un congé paternité ne va pas mettre en péril, ni notre Etat, ni les PME qui feraient un geste dans cette direction.

Selon l'Office fédéral de la statistique, le nombre moyen d'enfants qu'une femme met au monde, au cours de sa vie, est aujourd'hui de 1,37. La Suisse d'ailleurs enregistre 9,6 naissances pour mille habitants, soit un des taux les plus faibles. Cela relativise donc sérieusement les conséquences d'un congé paternité.

Quant aux coûts, il est indéniable qu'il en résulte un coût! Un infirmier doit être remplacé s'il est en congé.

En revanche, dans l'administration, le coût serait moindre. Pour terminer, je dirais que j'ai de la peine avec la méthode utilisée par le Conseil d'Etat. Il prend l'engagement de modifier le règlement sur le personnel, donc accepte notre motion, mais demande de la refuser. Ce n'est pas acceptable! Ce d'autant plus que notre loi sur le Grand Conseil permet précisément au Conseil d'Etat de proposer un contre-projet.

En tant que bon démocrate, je peux d'ailleurs comprendre que certains dans cette enceinte, voudraient s'opposer à l'allongement d'un congé paternité.

En proposant le refus de la motion et en prenant l'engagement ferme, le Conseil d'Etat ne donne plus la

<sup>1</sup> Déposée le 14 septembre 2007, BGC p. 1330; développée le 5 octobre 2007, BGC p. 1538; réponse du Conseil d'Etat le 8 avril 2008, BGC p. 784.

<sup>2</sup> Déposée et développée le 11 octobre 2007, BGC p. 1540; réponse du Conseil d'Etat le 8 avril 2008, BGC p. 784.